

  
Arrivée n°  
**NUM2021-1022NUM**  
Enregistrée le **01/02/21**

ARRETE N° 2021-RH-005  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
CATEGORIE B  
TECHNICIEN PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE  
REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire de CARNOULES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié avec effet du 01/12/2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant que les agents remplissent les conditions d'avancement dans leur grade respectif,

ARRETE

ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Nom et prénom	Echelon
M SOLA Robert	12 <sup>ème</sup>

ARTICLE 2: Le tableau annuel d'avancement au grade rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Nom et prénom	Echelon
Mme MARINO Nadine	12 <sup>ème</sup>

Promouvables 1<sup>er</sup> février 2021.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et notifiée aux intéressées.

Fait à CARNOULES le 29 janvier 2021  
Le Maire,  
Christian DAVID,

